CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E104454** **VALABLE JUSQU'AU** **21/01/2027**

ÉDITÉ LE 26/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/11/2012

Raison sociale : PARE PLUIE ETANCHE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 08/11/2017

Capital : 54 000

95 RUE GALLIENI
95170 DEUIL-LA-BARRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 789919529

Siret : 789 919 529 00030

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 4334800A

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 7625278204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 7625278204

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 09 83 81 78 89 **Fax :**

Portable : 06 58 84 69 22

Responsabilité légale :
TAVARES FERREIRA FRANCISCO GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet : http://www.ppe95.fr

E-mail : vanessa.ppe95@bbox.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 206 926 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	14	15/10/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/10/2026 12:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.